

Communiqué de presse

Angoulême, le 25 mars 2025

Développement des infrastructures sportives pour Chanzy et Lebon

Dans le cadre des projets respectifs pour le développement des infrastructures sportives du SA XV et de l'ACFC, le Département a regretté le déficit de mise en commun des besoins d'investissement dont ont besoin les deux clubs pour leurs ambitions.

Il a donc proposé, par la voix de son Président et de sa Vice-présidente chargée des sports et activités de pleine nature, Célia Hélicon, de lancer une étude de préfiguration d'un équipement mutualisé (ou tribune mixte) qui pourrait profiter aux deux clubs.

Cette étude a été cofinancée par Angoulême, Soyaux, le Département et GrandAngoulême et menée par le Cabinet BAYEUX.

Dans le contexte de sa réalisation, les deux clubs que tout le monde disait tout opposer, ont travaillé ensemble et de concert. Ils ont reconnu, jusque sur un plateau de CL TV, des vertus à la mutualisation d'une tribune sur le foncier disponible situé au centre des deux stades et ont démontré qu'un travail en commun était possible. La construction d'une tribune neuve entre les deux stades proposait des vestiaires, du réceptif et des places supplémentaires en gradins pour les deux clubs.

Aujourd'hui, l'ACFC et le SAXV se lancent dans la réalisation de leurs infrastructures qui ne bénéficieraient qu'à leurs propres développements, chacun de leurs côtés. Pour le SAXV, la première étape d'investissement porterait sur la création d'une tribune d'en-but, sur la parcelle précisément prévue pour la tribune mixte, sans mutualisation possible des espaces avec l'ACFC. Le SAXV appelle le Département à participer financièrement à cette construction.

Le Département de la Charente ne peut s'engager en faveur de ce projet. Il a toujours défendu la mutualisation : en ces périodes de raréfaction de l'argent public, la mutualisation est une mesure de bon sens pour que deux clubs, moteurs du sport de haut niveau en Charente, profitent de sources de développement et sécurisent leur avenir.

En l'état, en effet, les projets pour le SAXV et l'ACFC ne répondent pas aux objectifs que le Département a toujours tenu à respecter, en parfaite cohérence avec la position qui a été la sienne depuis l'ouverture de ce dossier.